



ROTARY CLUB DE BEYROUTH (1931)

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



Le Bulletin

Volume 88 N°47

Année Rotarienne 2018 – 2019

Réunion du Lundi 17 Juin 2019

Président du R.I. : **Barry Rassin**

Président Trustees TRF : **Ron Burton**

Gouverneur du District : **Michel Jazzar**

Assistante du Gouverneur : **Najat Francis**

Président du RC Beyrouth : **Nabil Abboud**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Aïda Daou**

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2018-2019

« **Soyons l'inspiration** »

Le Protocole

Ont assisté à la réunion :

34 Rotariens du Club de Beyrouth

ABBOUD Nabil (P)
ABI NAJEM Abdo
AMATOURY Antoine
ARAB Robert
ARIS Toufic (PP)
ASHI Roger (PE)
AZZAM Joyce
BASSOUL Aziz (PP)
BIZRI Zouheir (IPP)

BOULDOUKIAN Meg (PP)
BOULOS André
BOULOS Rosy
CHERFAN Aïda
CHOUERI Nicolas (PP)
CODSI Reine (PP)
DAOU Aïda (PN)
EL SOLH A. Salam (PP)
FAWAZ Mohamed (PP)

FAYAD Habib
FAYAD Halim (PP)
GHANDOUR Misbah
GHAZIRI Habib (PP)
HAFEZ Antoine (PP)
JABRE Raymond
KALDANY Savia (PP)
KANAAAN Pierre (PP)
MAHMASSANI Malek (PP)

MENASSA Camille (PP)
MEOUCHY Rita
NASR Elias
NASR Samir
TABBARAH Ahmad
TARAZI Roger (PP)
ZOUËIN Georges

2 Rotariens visiteurs

- PP Faysal Malak du RC Alger La Blanche
- Sherry Mahoney du RC Ponte Vedra Beach - Florida

Annonces de la Secrétaire

Les messages d'excuses

En voyage : PP Riad Saadé, PP Maurice Saydé, Joëlle Cattan, Walid Dabbagh, Gabriel Gharzouzi, Antoine Sacy ;
Empêchement : PP Mona Kanaan, PP Pierre Debahy, PP Samir Hammoud, PP Henry Kettaneh, Ronald Hochar.

Prochains évènements du Club

- Lundi 24 juin à 13h30 – Conférence de M. Camille Crozat représentant de l'Institut Européen de Coopération et de Développement au Liban (IECD) pour nous parler de son ONG ;
- Lundi 8 juillet à 20h – Dîner Passation de Pouvoir entre les Présidents Nabil Abboud et Roger Ashi à l'hôtel Le Bristol.

Le Courrier

- Mercredi 26 juin à 19h15 – Invitation du RC Beirut Cosmopolitan à « LeBAM Concert & Dancing » au Beirut Souks – Prix du billet \$25 p/p (invitation déjà envoyée par email et affichée au tableau).
- Mardi 18 juin à 19h – Réunion conjointe RC Beirut Cadmos, Chtaura, Békaa Gate et Aley West - Dialogue avec Pr. Jassem Ajaka et Rania Oueida Mardini sur « Integrity and Transparency for a better Society » à l'hôtel Gabriel -- Achrafieh.
- Tableau des différentes Passations de Pouvoirs des Rotary Clubs du Liban (déjà envoyé à tous les Membres, et affiché au tableau).

Compte-Rendu de la Réunion Statutaire

Nabil Abboud a présidé cette réunion statutaire, au cours de laquelle une Assemblée générale sera tenue suivie d'un vote en vue d'adopter les dernières propositions/modifications introduites au règlement intérieur du Club. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les Rotariens, le Président a

annoncé que l'Assemblée générale commencera à 14 :15 car l'examen des différents points du règlement intérieur nécessitent un peu plus que 30 minutes.

En l'absence du chef du protocole, la SH Aïda Daou a annoncé les prochains événements du Club ainsi que le courrier reçu.

Le P Nabil Abboud a ensuite invité la PP Reine Codsì à nous donner un compte-rendu sur la Convention Internationale du Rotary qui a eu récemment lieu à Hambourg et à laquelle ont assisté 4 membres du RCB : Les PP Reine Codsì, Savia Kaldany, Toufic Aris et Zouheir Bizri. :



« Chers amis, 25 Libanais ont assisté à la Convention et 25 000 personnes y étaient présentes. Vu le grand nombre de participants, l'ouverture a eu lieu en deux temps : l'avant-midi et l'après-midi. 12 000 personnes y ont assisté.

Il y a eu des conférences, certaines très intéressantes, et un grand nombre d'ateliers. Nous avons retenu La Maison de l'Amitié où nous avons eu l'occasion de faire de nouvelles connaissances ; quant aux projets, ils étaient en grande partie focalisés sur l'Eau et l'Environnement.

Nous avons également rencontré les amis du PP Nicolas Chouéri, de Shelter-Box et nous avons fait la promotion de TIL 2020 en distribuant des flyers. Beaucoup de Rotariens sont intéressés de venir au Liban en 2020.

La revue Le Rotarien a organisé un magnifique cocktail pour les Français auquel nous avons également assisté. Le logo de la nouvelle année nous a été remis.

Enfin nous avons eu l'occasion de visiter Hambourg. C'est une très belle ville et nous avons eu du beau temps ! »



Le P Nabil Abboud a remercié la PP R. Codsì et a donné la parole au PP N. Chouéri chargé d'expliquer toutes les propositions de modifications au Règlement Intérieur du Club :

« Chers amis, Il y a trois semaines nous avons revu ensemble la nouvelle version des Statuts du Club. Aujourd'hui nous allons parler du Règlement Intérieur du Club ; d'ailleurs les documents vous ont déjà été envoyés par e-mail.

Nous allons revoir ensemble les points les plus importants :

Nous devons tout d'abord remercier Halim et Malek pour cette mise au point et pour cette mise en page.

1. Élection du Président Nominé (PN) : La procédure que le club suit depuis de longues années est la suivante avec de légères améliorations introduites ces dernières années :

- En novembre de chaque année, et à la demande du Président en exercice, les anciens présidents examinent une liste de candidats, aptes à être élus PN, qui leur est envoyée par le Président. Les critères de base pour le choix d'un PN sont pondérés. Les anciens présidents étudient cette liste et remettent alors au Président leur sélection selon leur ordre de priorité. Chaque candidat est alors évalué selon la pondération préétablie, et un ordre de préférence est établi par le Président qui communique aux anciens présidents le résultat de ses consultations.
- Le Président convoque alors les anciens présidents à une réunion pour examiner le résultat des consultations et établir avec eux le classement prioritaire final des candidats potentiels.
- Le Président approche alors la personne sélectionnée en tête de liste, pour prendre son accord, et pour proposer son nom au vote lors de l'Assemblée Générale qui est consacrée à cet effet. Si cette personne refuse de prendre la responsabilité d'être PN, le Président approche le second du classement et ainsi de suite.
- Lors d'une Assemblée Générale qui se tient en décembre, le Président explique aux présents la procédure suivie, donne le résultat, et propose le nom du candidat sélectionné par les anciens présidents. Il procède alors à un vote à bulletin secret, avec latitude pour chacun d'accepter le candidat proposé ou de voter pour un autre.

Nous avons ajouté cette année une clause recommandant de ne pas considérer comme PN potentiel un membre qui occuperait successivement le poste de Secrétaire Honoraire et de Président car une préparation d'au moins 18 mois est nécessaire pour le PN et le poste de Secrétaire est lui-même un poste très chargé. Il est bien entendu toujours fortement recommandé qu'un PN ait occupé le poste de Secrétaire Honoraire au préalable.

2. Passation de Pouvoir : Elle ne se limite pas seulement au poste de Président. Elle devrait s'appliquer notamment aux deux postes de Secrétaire et Trésorier. Il est important que ce processus soit adopté d'une manière systématique, et ce, pour le bon fonctionnement du Club.
3. Assemblée générale : Nous garderons la terminologie Assemblée générale (équivalente à réunion annuelle pour le RI) que nous trouvons beaucoup plus explicite. Minimum trois assemblées générales sont obligatoires par an :
 - a. La première a lieu en juillet après la passation de pouvoir ; au cours de cette première assemblée : Présentation du bilan de l'année écoulée suivi d'un quitus et présentation du budget de la nouvelle année suivi d'un vote pour approbation.
 - b. La deuxième a lieu en décembre pour élire le PN et les membres de son équipe de travail : SH, trésorier et membres du Comité.
 - c. La troisième après la Conférence du District (et le Pets) pour informer les membres des résolutions prises durant l'Assemblée du District et des orientations du DGE pour l'année qui suit.
4. Durée de la réunion statutaire : Il est déjà établi que pour qu'un membre soit considéré présent à une réunion statutaire, il faut qu'il assiste à 60% de la réunion ; pour ceux qui proposent que la réunion statutaire dure 90 minutes, il sera difficile pour beaucoup de personnes d'assurer les 60% de présence requis ; nous maintenons donc la réunion statutaire à 60 minutes, de 14H à 15H ; nous convoquons par contre les membres à partir de 13 :30 pour la camaraderie.
5. Quorum : Nous avons convenu que lors des réunions de Comité, les votes ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un quorum minimum et ne sont valides qu'avec un pourcentage de voix minimum. Ceci afin d'éviter que des décisions importantes soient prises par 3 personnes seulement. La même chose pour ce qui est des votes en Assemblée Générale.
6. Droit d'Admission : Bien que le Rotary recommande d'éliminer le droit d'admission, nous avons décidé de le garder, quitte à modifier cette décision dans le futur et toujours au cours d'une Assemblée Générale. De même pour la cotisation annuelle qui peut être adaptée au bilan annuel par le Trésorier.
7. La Commission de l'Image du Club et du Rotary remplace celle des Relations Publiques. Tout ce qui est relationnel ou communications fait désormais partie de cette commission.
8. Le RI demande à chaque Club de se conformer aux lois de son pays : Des associations comme les nôtres doivent présenter un bilan annuel à l'État. Dans notre cas, notre ami le PP Halim Fayad présente chaque année en janvier au ministère de l'Intérieur, d'abord les résultats de l'élection du PN et un bilan rapide de l'année réelle. Au mois de mai, il soumet au ministère des Finances un bilan très détaillé de nos dépenses.
Au mois de juillet, le bilan financier de l'année rotarienne est soumis aux membres.

9. Admission d'un nouveau membre au Club : La procédure appliquée aujourd'hui est la suivante :
Si un Rotarien souhaite proposer un nouveau membre, il remplit un formulaire de candidature et y adjoint une lettre personnelle présentant ce candidat et si possible son CV. Il adresse le dossier au SH. Celui-ci commence par l'envoyer à la Sous-Commission de Classification du Club afin d'éviter le cumul d'un grand nombre de membres dans une même catégorie. Si la Sous-Commission de Classification approuve, elle envoie la demande de candidature à la Sous-Commission d'Admission qui examine à son tour le côté éthique du candidat ; finalement la candidature du nouveau membre est soumise au Comité du Club pour approbation.

Il est en général souhaitable d'entamer cette procédure discrètement, et à l'insu du candidat ; une fois sa candidature approuvée par la Commission, l'annoncer à la personne en question ; si elle accepte, elle est annoncée par le Président aux membres du Club. S'il n'y a pas d'objection, cette personne est cooptée. (S'il y a un membre qui objecte, il doit écrire au Président du Club, en avançant un motif valable).

Cette manière de procéder n'est plus de mise maintenant que le Rotary insiste pour que l'on fasse sa promotion. En effet, dans le temps, le Rotary travaillait dans la discrétion et le club faisait les efforts requis pour prospecter et attirer des membres potentiels. De nos jours, il est normal que des personnes qui ont entendu parler du Rotary cherchent à y adhérer.

Intervention : Il est très peu élégant d'enquêter sur une personne, à son insu. Il est essentiel d'informer cette personne que sa candidature est examinée tout en l'informant qu'une procédure est nécessaire avant l'aboutissement de la cooptation.

Avant de passer au vote, le PP N. Chouéri a souligné

- que cette dernière remarque, agréée par tous les présents, sera prise en considération dans la formulation finale du texte.
- que chaque trois ans, le RI se réunit et introduit des modifications à ses Statuts et Règlement Intérieur ; ces modifications tiennent compte des propositions qui lui sont soumises par les différents Rotary Clubs à travers le monde et agréés par l'Assemblée.

Nous allons recevoir bientôt la version finale qui résulte de la réunion de février 2019. Je vous prie d'inclure dans ce vote d'aujourd'hui, d'accorder également au Comité 2019-2020, la latitude de gérer les modifications mineures possibles qui seraient imposées par le RI, afin de ne pas multiplier les Assemblées Générales.

Finalement un vote à main levée a approuvé à l'unanimité les modifications des Statuts et du Règlement Intérieur ainsi que la demande relative aux légères modifications possibles.

Avant de lever la séance, le Président a rappelé, pour la tenue vestimentaire de la saison d'été, que les hommes sont dispensés du port de la veste et de la cravate du 15 juin au 15 septembre.

La réunion s'est achevée à 15h30.


